

Inscription

→ Avant le premier accueil de votre enfant,
il vous faut :

- ☺ rencontrer les directrices
- ☺ leur remettre le dossier d'inscription



→ Pour le dossier d'inscription, fournir:

- ☺ la fiche d'inscription
- ☺ la fiche sanitaire
- ☺ 1 photo par enfant
- ☺ l'attestation assurance responsabilité civile
- ☺ la copie des pages de vaccinations du carnet de santé
- ☺ la notification aide au temps libre de la CAF (pour les bénéficiaires)

Centre Social Balzac

25 rue Balzac - 21 000 Dijon

☎ : 03 80 48 80 10

Fax : 03 80 48 80 22

Liane 6 arrêt Theuriet

Corol : arrêt Junot

Tram : ligne 2 arrêt Junot



L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est intégré au centre social Balzac et accueille les enfants de **3 à 12 ans** répartis par tranches d'âges dans des groupes :

3 – 4 ans	4 – 5 ans	6 – 7 ans	8 – 9 ans	10 – 12 ans
Les P'tits loups	Les Coccinelles	Les Dauphins	Les Pandas	Les Koalas



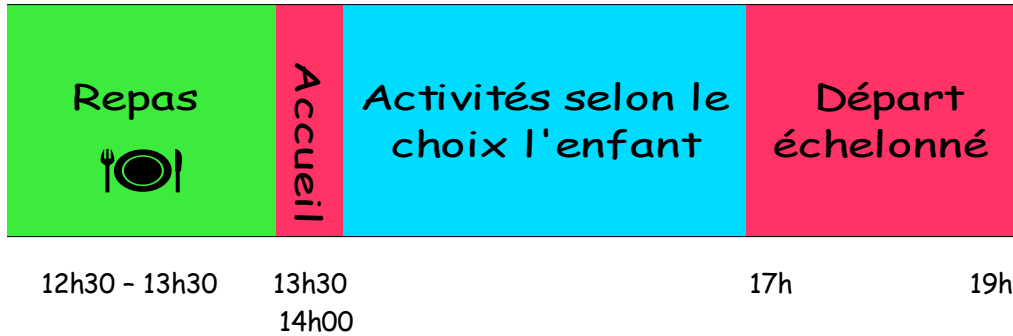
L'accueil des enfants est assuré par une équipe de **23** animateurs encadrés par 2 directrices:

Elisabeth Fournier & Séverine Bonin





Horaires



Prise en charge des enfants :

- 1) Dans les écoles du secteur de l'ALSH par l'équipe d'animation à 11h50. (voir priorité 1)
- 2) Au restaurant scolaire de l'école Maladière entre 12h00 et 12h30 pour les enfants scolarisés hors secteur et conduits directement par les parents.
/!\ **Attention** : Merci de confirmer leur présence avant 09h30.
- 3) A l'ALSH entre 13h30 et 14h00 pour les enfants inscrits l'après-midi sans repas.

Réservation



Les réservations repas et après-midi sont nécessaires et se font sous la forme d'un calendrier envoyé par le centre.

/!\ **Attention** : il est à rendre au secrétariat de l'Accueil de Loisirs en respectant les règles de priorités et délais indiqués :

Priorité 1)

- Enfant résidant à Dijon ou scolarisé dans une école publique Dijonnaise du secteur de l'ALSH (écoles maternelles et élémentaires : Beaumarchais, Drapeau, Lamartine et Maladière ; école élémentaire Varennes).
- Enfant scolarisé dans un collège dijonnais.

Priorité 2)

- Enfant scolarisé dans une école dijonnaise hors secteur de l'ALSH ou dijonnais scolarisé en dehors de Dijon.

Priorité 3)

- Enfant non dijonnais et ne fréquentant pas une école dijonnaise

Annulation ou modification des réservations

**Au plus tard le jeudi avant 10h00
qui précède le mercredi fréquenté.**

/!\ **Toute annulation non prévenue ou hors délai sera facturée
(repas et demi-journée)**